

Direction de l'Offre de Soins

Affaire suivie par : Tania EGLOFF
Courriel : tania.egloff@ars.sante.fr

Tél. : 02.31.70.95.71

Réf. : TE/KL/20-113

Date : 2 avril 2020

Objet : Organisations de soins d'orthoptie dans le cadre la crise sanitaire Covid19

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
de Normandie

à

**L'attention des orthoptistes libéraux
et salariés des centres de santé de la
Région Normandie**

Mesdames, Messieurs,

Devant la nécessité absolue de contenir la propagation rapide de l'épidémie de Covid-19, et compte tenu du prolongement probable des mesures de confinement, les déplacements doivent être réduits au strict nécessaire et il convient de limiter au maximum les contacts physiques au sein de la population.

Compte tenu des caractéristiques propres aux consultations d'orthoptie, le risque de contamination par le covid-19 entre praticiens et patients est majeur.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé de Normandie demande aux orthoptistes libéraux et salariés des centres de santé de la région de garder fermés leurs cabinets. Je vous invite à vous rapprocher de l'URPS Orthoptistes de Normandie pour toute information complémentaire.

Durant cette période de crise sanitaire inédite, je vous remercie de votre implication dans la gestion de celle-ci et je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice générale,

Le directeur de l'Offre de soins



Kevin LULLIEN